

Traitement de l'alcool-dépendance: la levée de la limitation posologique du baclofène est une avancée majeure pour les patients

L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) vient d'annoncer que le baclofène pouvait désormais être prescrit au-delà de 80 mg/jour. Cet assouplissement, souhaité par la Fédération Addiction et issu de la mobilisation des patients eux-mêmes, va permettre l'entrée en soin et une meilleure prise en charge de nombreuses personnes confrontés à des problèmes de consommation d'alcool

La Fédération Addiction et son pôle « Médecine générale et addiction » (MG Addiction) se félicitent de [la décision de l'ANSM](#) de publier, ce 18 novembre 2021, une nouvelle autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le baclofène qui autorise sa prescription au-delà de 80 mg par jour.

Dr. Xavier Aknine, référent du pôle MG Addiction de la Fédération Addiction déclare :

« Cette décision est une avancée majeure qui résulte de notre mobilisation et de celle du collectif de patients Baclohelp. Elle va permettre à de nombreuses personnes alcool-dépendantes de bénéficier de ce traitement , qui pour être efficace doit être prescrit, selon les situations, à des doses importantes. »

Les effets du baclofène

Commercialisé depuis 1974 dans le cadre du traitement de la sclérose en plaques, l'efficacité du baclofène dans le traitement de l'alcool-dépendance est observée depuis les années 90. Ses effets positifs sont :

- réduire une abstinence sans effet de « *craving* » (forte envie de boire),
- une réduction de la consommation pour les personnes non abstinentes,
- un appui anxiolytique contre la dépression,
- une amélioration des signes de sevrage physique.

Dès 2012, la Fédération [avait pris position](#) pour que son réseau se mobilise pour accompagner les personnes souhaitant s'engager dans ce traitement.

La prescription de baclofène dans le traitement de l'alcool-dépendance avait d'abord fait l'objet d'une recommandation temporaire d'utilisation de l'ANSM en 2014 mais, depuis 2017, l'Agence limitait sa posologie à 80 mg/jour, une dose insuffisante.

Le combat des patients

L'alliance thérapeutique avec les usagers est un levier déterminant dans un parcours de soin et il était important dans le domaine de l'alcool d'ouvrir et offrir plusieurs alternatives thérapeutiques.

C'est d'ailleurs bien un collectif de patients, Baclohelp, qui avait attaqué les décisions de l'ANSM devant la justice administrative, aboutissant en mars 2021 à l'annulation de la limitation posologique.

En autorisant la prescription du baclofène au-delà de 80 mg/jour, l'ANSM suit donc la voie de la sagesse en permettant de répondre à l'ensemble des situations cliniques. Le baclofène est en effet un médicament qui a joué un rôle essentiel dans l'accès aux soins de nombreux personnes alcool-dépendantes et son utilisation procède d'une démarche de réduction des risques.

Qui plus est, la nouvelle autorisation de mise sur le marché recommande une prise en charge pluridisciplinaire des patients pour les posologie supérieure à 80 mg/jour. La Fédération Addiction et son pôle MG Addiction se réjouissent de cette disposition : *« Cela va inciter à un renforcement de la coopération entre médecine générale et CSAPA pour les situations complexes, ce qui est une très bonne chose. »* selon Xavier Aknine.

À propos de la Fédération Addiction

La Fédération Addiction est le premier réseau d'addictologie de France. Elle regroupe 190 associations, 850 établissements et services de santé, de prévention, de soins et de réduction des risques ainsi que 500 médecins et pharmaciens de ville regroupés au sein de son pôle [MG Addiction](#).

Contacts presse

Xavier Aknine, référent MG Addiction
06 15 13 08 77
Nathalie Latour, déléguée générale
06 12 21 07 25